

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 02 JUILLET 2024

Début du conseil municipal à **18h35**.

### Étaient présents :

Mme BLANC Dominique, Maire,  
M. PONS Alexandre, Mme ROSSAS Amandine (départ à 19h47), M. GIROD Claude, adjoints.  
M. BLANC Jérémy, Conseiller Municipal délégué,  
Mmes FOURNIER Céline, GOLAY-RAMEL Martine (arrivée à 18h43), HUGON Denise, QUINIO Marie-Madeleine (départ à 19h14), Conseillères Municipales,  
MM. BRUNET Julien, GIGI Dominique, MARTINOD Guillaume, Conseillers Municipaux.

### Étaient absents excusés

Mme BUDUN Sevda, Conseillère, a donné une procuration à M. BLANC Jérémy, Conseiller,  
Mme DE JESUS Catherine, Conseillère, a donné une procuration à Mme ROSSAS Amandine, Adjointe,  
Mme DELACHAT Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme BLANC Dominique, Maire,  
Mme FOL Christine, Conseillère, a donné une procuration à Mme HUGON Denise, Conseillère,  
Mme REY-NOVOA Dolores, Conseillère,  
MM. BARRIERE-CONSTANTIN Luc, Bastien, FELIX-FIARDET Bastien, VISCONTI Régis, Conseillers.

### **1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**Mme HUGON Denise a été élue à l'unanimité à 18h35.**

### **2 APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2024**

**Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité à 18h35.**

### **3 DELIBERATIONS**

#### **3.1. VALIDATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS DICRIM**

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L125-2 et L 125-5 et R 125-9 à R 125-27 qui précisent le droit à l'information de chaque citoyen sur les risques majeurs, les mesures de sauvegarde pour s'en protéger, définissent le contenu et la forme de cette information,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles R 125-12 à R 125-14 relatifs aux obligations réglementaires en matière d'affichage des consignes de sécurité figurant dans le DICRIM ;

Madame le Maire indique que la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de PREDICT, en concertation avec l'équipe municipale afin de garantir son efficacité.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que ce document est opérationnel et peut être consulté en Mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Madame le Maire précise que le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions d'inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Madame le Maire propose de donner un avis favorable au Plan de Sauvegarde présenté en collaboration avec PREDICT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu les documents, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le Plan de Sauvegarde proposé.

**La délibération est acceptée à l'unanimité à 18h38.**

### **3.2. REGIE DES EAUX TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES CANALISATIONS EAU POTABLE DEMANDE AUTORISATION PASSAGE POSE D'UNE CANALISATION ENTRE GRENY ET CHALLEX**

Madame le Maire indique que dans le cadre des travaux de renforcement de la canalisation d'adduction d'eau potable reliant Greny à Challex, la Régie des Eaux souhaite renouveler la canalisation existante.

Madame le Maire précise que le nouveau tracé, dans le projet, emprunte un terrain appartenant à la commune pour lequel, la Régie des Eaux sollicite l'autorisation de la commune pour la pose de la canalisation. La parcelle concernée est la n°ZH8 d'une surface de 1165 m<sup>2</sup> et 200 ml. Il s'agit du chemin desservant la station de pompage de Greny.

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de convention de servitude de passage concernant la réalisation de ce projet, ainsi qu'un plan de localisation schématique des travaux.

Madame le Maire précise que les travaux sont prévus à l'été/automne 2024. Le cabinet EPODE a été retenu en qualité de maître d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention de servitude de passage de réseaux, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes de la convention concernant l'autorisations de la pose d'une canalisation avec la Régie des Eaux. La parcelle concernée est la n°ZH8 d'une surface de 1165 m<sup>2</sup> et 200 ml. Il s'agit du chemin desservant la station de pompage de Greny.

DIT que la délimitation devra être réalisée par un géomètre à sa charge.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférent.

Madame le Maire indique que dans le cadre des travaux de renforcement de la canalisation d'adduction d'eau potable reliant Greny à Challex, la Régie des Eaux souhaite renouveler la canalisation existante.

Madame le Maire précise que le nouveau tracé, dans le projet, emprunte un terrain appartenant à la commune pour lequel, la Régie des Eaux sollicite l'autorisation de la commune pour la pose de la canalisation. La parcelle concernée est la n°ZH8 d'une surface de 1165 m<sup>2</sup> et 200 ml. Il s'agit du chemin desservant la station de pompage de Greny.

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de convention de servitude de passage concernant la réalisation de ce projet, ainsi qu'un plan de localisation schématique des travaux.

Madame le Maire précise que les travaux sont prévus à l'été/automne 2024. Le cabinet EPODE a été retenu en qualité de maître d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention de servitude de passage de réseaux, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE les termes de la convention concernant l'autorisations de la pose d'une canalisation avec la Régie des Eaux. La parcelle concernée est la n°ZH8 d'une surface de 1165 m<sup>2</sup> et 200 ml. Il s'agit du chemin desservant la station de pompage de Greny.

DIT que la délimitation devra être réalisée par un géomètre à sa charge.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tous les documents s'y afférent.

M. Jérémy BLANC Jérémy demande qu'il soit rajouté à la convention le fait qu'un géomètre soit mandaté à la charge de la Régie des Eaux. Après prise de renseignements auprès de Pascal, ayant assisté à la réunion, la conduite sera mise dans l'axe sur la moitié de la voie, est-ce qu'il faut le mettre dans le mail ou dois-je le spécifier lors du prochain conseil ?

La délibération est acceptée à l'unanimité à 18h42.

### **3.3. PAYS DE GEX AGGLO ENTRETIEN DES FOSSES D'EAUX PLUVIALES CONVENTION DE GESTION**

Madame le Maire explique que dans le cadre de la prise de compétence eaux pluviales au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la Communauté de Communes du Pays de Gex, il a été proposé aux communes une compétence élargie comprenant la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et la compétence ruissellement sur les zones non urbaines. Une grande partie des communes ont exprimé leur souhait de conserver les missions d'entretien des fossés et d'urgence pour des raisons d'intervention de proximité, de moyens humains ainsi que de matériels adaptés déjà existants.

Madame le Maire indique que suite à la présentation lors de la conférence intercommunale des maires du 12 mars 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex propose aux communes la mise en œuvre d'une convention de gestion afin que nous puissions continuer ces missions d'entretien.

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention.

Madame le Maire précise que concernant la commune de Péron, le montant de la compensation financière pour la délégation de l'entretien courant des fossés et ravines et l'entretien d'urgence est de : 11 261 € TTC.

Il se base sur 2817 ml de fossés dont 1790 ml par entretien à l'épareuse et 1027 ml par entretien au débroussaillieur. Les calculs sont basés sur les linéaires définis par l'agglo avec les communes et prennent en compte 2 passages par an. Cartographie des fossés jointe en annexe de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu la convention, après en avoir délibéré,

DONNE UN AVIS favorable sur l'engagement.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Madame le Maire explique les différentes étapes de cette proposition de délibération puisque à l'origine le conseil municipal avait refusé la prise en charge de cet entretien des fossés dans la mesure où nos agents communaux le faisaient depuis de nombreuses années et ayant le matériel adéquat.

La délibération est acceptée à l'unanimité à 18h45.

### **3.4. PAYS DE GEX AGGLO TRANSFERT DE LA COMPETENCE POLICE DE LA PUBLICITE**

**RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR.** Seul un arrêté du maire est nécessaire.

### **3.5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ASSOCIATION « LA CLETUDE »**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'association La Clétude, représentée par Mme STEBLER Joséphine, donne des cours de français aux parents de l'école Champ-Fontaine qui en ressentent le besoin.

Madame le Maire indique que pour le bon fonctionnement de ces cours, M. Robert DUPARCHY, ancien directeur de l'école, avait demandé la permission à la commune d'utiliser les locaux de l'école, sous son entière responsabilité.

Madame le Maire explique que depuis le départ de M. Robert DUPARCHY en retraite, Mme Sylvie TORLET a repris le poste de directrice. Il convient donc de mettre en place une convention entre l'association La Clétude et la commune de Péron pour la mise à disposition des locaux pour accueillir les parents à l'école.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTTE de mettre en place une convention entre l'association La Clétude et la commune de Péron pour la mise à disposition d'une salle de classe située à l'école, pour l'accueil des parents qui bénéficieront de cours de français.

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer cette convention.

La délibération est acceptée à l'unanimité à 18h48.

### 3.6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Madame le Maire indique qu'en raison de la rentrée scolaire et du calcul de l'annualisation pour les agents des écoles et du restaurant scolaire, il convient :

- De supprimer cinq postes dans le cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d'agent de maîtrise, d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un agent d'animation à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 29h50, 24h15, 2 postes de 11h43 et 21h07 à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.
- De supprimer neuf postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 10h10, 10h33, 21h20, 21h07, 31h18, 6h15, 2x 6h47 et 27h18 à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.
- De supprimer deux postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur les grades d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet d'une durée de 27h18 et de 27h22 à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.
- De créer deux postes dans le cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d'agent de maîtrise d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 30h45 et 24h35 à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.
- De créer trois postes dans le cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles sur le grade d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'agent d'animation à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 2 x 16h25 et 23h50 à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.
- De créer sept postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 6h20, 3 x 06h50, 08h30, 09h30, 10h00, à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.
- De créer deux postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur les grades d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet d'une durée de 27h50 et de 27h50 à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.
- De créer cinq postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint techniques à temps non complet d'une durée de 20h35, 2x 09h05, 27h45 et 29 h00 à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

## EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine	Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H
Responsable du service technique	Agents de maitrise	Agent de maitrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H
		Adjoint technique	1	35 H
Maintenance des bâtiments	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35 H
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjoints techniques	Adjoint technique	2	35 H
		Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 H
Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	28 H 00
Accueil du public, secrétariat techniques, administrés,		Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	32 H 30
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas	Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	27 H 50
		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	27 H 50
		Adjoint technique	1	29 H 00
		Adjoint technique	1	27 H 45
		Adjoint technique	1	20 H 35
		Adjoint technique	2	09 H 05
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas	Adjoints d'animation		1	10 H 00
			1	09 H 30
			1	08 H 30
			3	06 H 50
			1	06 H 20

## EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Agent des écoles maternelles	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	1	30 H 45
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	1	24 H 35
		Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1	16 H 25
	Adjoints d'animation		Adjoint d'animation	1
1				23 H 50

INVITE Madame le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Madame le Maire rappelle que comme toutes les nouvelles rentrées scolaires les annualisations des agents sont faites et qu'il est nécessaire de créer un poste pour le restaurant scolaire suite à l'augmentation des élèves.

La délibération est acceptée à l'unanimité à 18h52.

### 4 POINTS DIVERS

#### 4.1 **ECOLE – RESTAURANT SCOLAIRE – COLLEGE**

##### 4.1.1 **Conseil d'école**

Le dernier conseil d'école de l'année s'est tenu le 24 juin 2024. Les élèves de CME sont allés une journée complète au collège pour visiter. Une longue discussion a eu lieu suite à l'annulation de la fête de fin d'année et les enseignants ont expliqué leurs choix (plan vigie-pirate, absence des enfants aux derniers moments...). La répartition des classes va être modifiée avec la création d'une classe Maternelle/CP. La projection du nombre d'élève est arrêtée à ce jour à 315 élèves. Il y a 4 enseignants qui partent et 2 ont été nommés début juin, les deux autres le seront avant les vacances. Des remerciements à la municipalité pour les différents travaux et investissements faits (vidéoprojecteurs, PC, portail...).

##### 4.1.2 **Remise cadeau aux élèves de CM2**

Un bon cadeau pour un livre a été offert à chaque élève quittant l'école primaire.

#### 4.2 **BUDGET – FINANCES**

##### 4.2.1 **Ligne de trésorerie**

En caisse le 02/07/2024 = 1 013 252,93 €

### 4.2.3 Réalisation du budget investissement du mois de juin 2024

Tiers	Objet	Réalisé
SMG DC SAVOIE	Ferme-porte portail db aire jeux Péron, 2 Portails aire jeux Logras	106.80
SARL PROLECTEC	Relamping LED Eglise (3 ext,1 entrée,8 rails/projecteurs,42 ampoules lustres+1 hublot réglette sacristie)	5 992.49
Pompes funèbres marbrerie du Sorgia	Columbarium granit 18 cases portes granit noir + gravure cimetièr	12 683.00
MURE Nicolas MN Plomberie	Alimentation eau + lave-main + modification toilettes + réduction pression nouveau cabinet infirmier	3 011.67
PROLECTEC	Installation 15 LED,3 radiateurs, disjoncteurs, 2 BAES sati, chauffe-eau, coupe-feu VMC cabinet infirmier	9 996.00
PROLECTEC	Complément électricité 2 LED, différentiel,1 BAES sati, salle attente + soins cabinet infirmier	1 536.00
ELAN CITE	2 balises EVOFLASH sécurisation passage piéton route Lyon Greny	1 992.00
PROLECTEC	Installation coffret étanche 12M ABB MISTRAL liaison vestiaires/arrosage armoire électrique extérieure stade	1 438.80
TILT GROUPE ILIANE	13 PC portables DELL VOSTRO 3520 BUNDDLE pack office Education école	10 550.71
SAS AZERGO	5 souris verticales aménagement poste travail administratif mairie	414.47
SAS AZERGO	4 supports documents ERGOEXPERT poste travail administratif mairie	571.20
SAS AZERGO	5 sièges ERGOEXPERT PREMIO + aménagement poste travail administratif mairie	3 840.90
PROLECTEC	Déconnexion alimentation électrique ppale coffret extérieur TGBT, bungalows, remplacement différentiel ancien vestiaires stade	5 643.60
ARCHITECTURE 123	SIT n°3 100% ACT/60% EXE architecte MOE OP111 reconstruction vestiaires stade	2 493.61
Création & Construction	SIT n°3 100% ACT/60% EXE économiste reconstruction vestiaires stade	871.49
LAZZAROTTO fluides	SIT n°3 100% ACT/60% EXE ingénieur fluides reconstruction vestiaires stade	2 183.42
Calcul Structure Bâtiment	SIT n°3 100% ACT/60% EXE ingénieur Béton reconstruction vestiaires stade	1 292.26
Construction CONCEPT	CP01 SIT 06/24 LOT 02 Gros Œuvre reconstruction vestiaires stade	50 032.20
GOLLIET Christophe	Hors marché démolition, évacuation gravats ancien vestiaires foot stade	25 200.00
		139 850.62

## 4.2 BATIMENT

### 4.2.1.1 Restaurant scolaire

Suite à la bonne gestion par le personnel pour qu'il y ait le moins possible de gaspillage, des agents de la commune de Cessy sont venus une matinée pour observer notre fonctionnement.

### 4.2.1.2 PC et vidéoprojecteurs

Les PC et les vidéoprojecteurs de l'école ont été installés. Nous avons un retour très positif des enseignants.

### 4.2.1.3 Relamping

Les travaux de relamping ont démarré et vont se poursuivre sur les vacances scolaires.

## 4.2.2 Vestiaires

Les travaux du vestiaire se poursuivent sur la partie bâtiment. L'installation du robot de tonte est en cours (au moment de la rédaction du compte rendu)



### **4.2.3 Mairie**

#### **4.2.3.1 Changement de la climatisation zone accueil**

Suite à la panne du compresseur de la climatisation de la zone accueil, le prix de la réparation s'élève à 3 360,78€, il a été décidé de changer le groupe dans sa globalité (6 240 €).

### **4.2.4 Relamping église**

Les travaux sont achevés.

### **4.2.5 Ecole de Logras**

L'avenant au bail emphytéotique a été signé le 27 juin en l'étude de Me. Thill à Ferney-Voltaire.

### **4.2.6 Local infirmière**

Les travaux viennent de se terminer. Cela aura nécessité une très forte implication du personnel communal. Question ouverte aux Conseillers Municipaux concernant la demande de Mme Séverine CHAUVRY qui souhaite renégocier le bail, signé avec la municipalité le 6 juin, pour rappel 260 € HT. Son activité n'étant pas assujettie à la TVA, elle ne comprend pas pourquoi elle devrait s'acquitter de cette dernière. Nous concernant, nous appliquons la TVA sur l'ensemble de nos baux professionnels.

L'ensemble du conseil municipal (avec une abstention), a pris la décision d'appliquer la TVA au loyer comme il est stipulé dans le bail signé.

## **4.4. PERSONNEL**

### **4.4.1 Absence d'un agent**

Suite à la prolongation d'arrêt de notre agent à l'accueil, une personne a été embauchée pour pallier cette absence.

### **4.4.2 Réunion le 26 juin avec le personnel d'entretien des bâtiments communaux**

Réunion afin de finaliser les emplois du temps pour la rentrée et vérification des protocoles.

### **4.4.3 Réunion le 26 juin avec les ATSEM**

Réunion pour la mise en place des nouveaux emplois du temps et vérification des protocoles.

## **4.5. CONTENTIEUX**

Recours au T.A. de M. DIMCOVSKI suite au refus de son PC.

## **4.6. FAMILLES RURALES**

En raison de l'absence de la directrice de la Roulinotte la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet les enfants seront accueillis au centre de loisirs le lundi et le mardi.

## **4.7. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **4.7.1. Voyage**

Finalement, nous n'avons pas pu signer le devis avec l'agence FRANCONY car celle-ci ne pouvait pas adapter la journée pour les 63 personnes souhaitées. Il n'était pas envisageable de réduire le nombre de personnes. Mme Amandine ROSSAS a donc contacté l'agence VCDD qui a su nous proposer la journée aux conditions souhaitées. Le devis signé a été retourné le 21 juin au matin. Le même jour, Lynda et Véronique ont préparé les courriers adressés aux aînés. Le courrier pour l'inscription sur le registre nominatif d'urgence a été joint en même temps. Mme Christine FOL et Mme Amandine ROSSAS se sont chargées de la distribution.

## **4.8. CEREMONIES ET EVENEMENTS COMMUNAUX**

### **4.8.1. Cérémonie du 14 juillet**

La cérémonie aura lieu le dimanche 14 juillet 2024 à 18h30. La Bonne humeur sera présente.

Il reste quelques ajustements pour la sécurité pendant les feux et les points de passage, les personnes ne respectant pas l'arrêté.

Les agents communaux se chargeront de la sécurité pendant le feu afin que les personnes ne passent pas n'importe où...

## **5. COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES**

### **5.4. COMMISSION URBANISME**

#### **5.4.1. Décisions favorables**

##### Déclarations Préalables

- DP24B0048, GRAND CURTY, division en vue de construire.
- DP24B0044, 37 Chemin des Contamines, installation d'une pompe à chaleur, suspendue à la façade.
- DP24B0042, 65 Rue des Bouvreuils, construction d'une piscine semi-enterrée avec un revêtement de couleur toscane.

##### Permis de construire

- PC24B0007, Chemin de la Louye, construction d'une villa individuelle avec garage, couvert à voiture et piscine.
- PC21B0017M01, 445 Route de Peron, modification clôture du collège, ajout d'arbres et espaces verts dans la cour de récréation.
- PC24B0002, 1931 Chemin du Ruthet, rénovation d'un bâtiment existant, installation de panneaux photovoltaïques et thermiques et installation d'un assainissement individuel.

#### **5.4.2. Décisions défavorables**

##### Déclarations Préalables

- DP24B0047, 18 Route de la Combe de Péron, ouverture du mur sur une largeur de 3.5m pour accéder au garage sans gêner la circulation.
- DP24B0045, Rue de la Gaine, ouverture et création une porte-fenêtre pour accès au jardin depuis le salon, agrandissement d'une autre fenêtre.
- DP24B0040, 183 Rue du Paruthiol, pose d'une fenêtre de toit.
- DP24B0039, LA CROIX, changement de destination pour que ce hangar de stockage devienne un garage.
- DP24B0021, GRENY, agrandissement d'une ouverture sur une ancienne grange servant de garage.

### **5.5. COMMISSION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – JEUNESSE**

#### **5.5.1. Conseil Municipal Jeune**

La dernière séance du conseil municipal jeunes s'est déroulée le mardi 25 juin. Autour d'un goûter, les enfants ont pu faire un bilan de ces deux années.

En parallèle, M. Alexandre PONS et M. LAMBERT se sont occupés de relancer les candidatures pour les nouvelles élections du CMJ. La date butoir est au 13 septembre. M. LAMBERT a retravaillé sur les documents qui seront distribués. M. Alexandre PONS a envoyé plusieurs mails à Mme VITTECOQ, restés sans réponse, pour organiser les élections au sein de collège et à Mme Sylvie TORLET pour celles à l'école primaire.

#### **4.4.COMMISSION ASSOCIATIONS & SPORT**

##### **4.4.1. Foot-Sud Gessien**

L'assemblée Générale a eu lieu le 12 juin à Thoiry. Présentation et temporalité de la construction du gymnase par M. Alexandre PONS et remerciements par le club. Les joueurs ayant hâte d'en prendre possession.

#### **4.5. COMMISSION ASSOCIATIONS & SPORT**

##### **4.5.1. Foot-Sud Gessien**

L'assemblée Générale a eu lieu le 12 juin à Thoiry.

##### **4.5.2. Comité des fêtes**

La séance cinéma du 12 juin a connu son record d'affluence. 232 personnes se sont déplacées au cours de la soirée : 54 pour la séance « enfants » et 178 pour la séance « adultes ». Un beau succès.

##### **4.5.3. La fête de la musique**

La fête de la musique organisée par les parents d'élèves est passée entre les gouttes. Entre retransmission du match et concert, la soirée a plutôt bien marché. Il y a eu quelques problèmes, notamment les lumières du parking éteintes malgré le fait que celles-ci devraient restées allumées autour de la salle Champ-Fontaine.

##### **4.5.4. La vogue de Logras**

M. Damien LELAIZANT demande s'il est possible de laisser allumer les lumières le long du stade pendant tout le week-end. Il demande également s'il est possible de faire garer les voitures sur le stade du bas pour le rassemblement des vieilles voitures le dimanche.

##### **4.5.5. Association La Clétude**

Il n'y a jamais eu de convention signée entre l'association La Clétude et la commune pour l'utilisation d'une salle de classe pour les cours de français. En effet, c'est M. Robert DUPARCHY qui gérait directement cela. A la demande de Mme TORLET, la nouvelle directrice, une convention va donc être mise en place pour régulariser la situation.

#### **5.5 COMMISSION COMMUNICATION**

##### **5.5.1 Petit Péronnais**

Les Petits Péronnais, édition n°108 ont été distribués.

##### **5.5.2 Lumiplan**

Le devis pour l'application Lumiplan a été retourné signé. M. Guillaume MARTINOD est rentré en contact avec eux pour la mettre en place. Une réunion en visio devait avoir lieu le 21.06.24, mais cette dernière a été annulée.

M. Guillaume MARTINOD a eu une réunion avec la société. L'application devrait être opérationnelle en septembre 2024.

#### **4.6 COMMISSION SENSIBILISATION AUX HANDICAPS – SANTE**

Mme Amandine ROSSAS a regardé avec les deux professeurs de zumba de Péron pour organiser une manifestation. Malheureusement, il est difficile de trouver une date disponible pour toutes et que la salle des fêtes soit disponible avant la fin 2024. Il faudra s'organiser pour trouver une date sur 2025 et l'inscrire au calendrier des fêtes.

#### **4.6. FORET – AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT**

4.6.1. Réunion le 20 juin pour les bois de Ban

##### **5.8.2 Réunion le 1<sup>er</sup> juillet avec les communes forestières**

M. Claude GIROD explique le fonctionnement des communes forestières de l'Ain dont Péron fait partie. Il présente le rapport d'activité de l'année écoulée.

**5.8.3** Monsieur Claude GIROD a rencontré le garde forestier qui a accordé la vente de grès à grès avec un prix minimum imposé.

Piste forestière : mise au gabarit du chemin qui vient de Feigères en direction de la Puche.

#### **5. COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

##### **5.4. CAPG – PAYS DE GEX AGGLO**

###### **5.4.1.1. Santé – Solidarité**

Réunion le 16 juin pour l'attribution des places en crèche : 6 demandes ont été faites et aucune place attribuée pour refus ou dossier incomplet.

##### **5.5. SIEA**

Assemblée générale le 26 juin

##### **5.6. PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT-JURA**

Suite à une subvention reçue le PNR nous demande si nous voulons leur rétrocéder une partie de celle-ci. A l'unanimité le conseil municipal décide de ne pas accepter la demande du PNR.

##### **5.7. SIVOS**

Réunion le 1<sup>er</sup> juillet pour l'établissement du planning pour la nouvelle année.

Il a été demandé s'il était possible de mettre un rideau à droite en rentrant contre l'éblouissement dû au soleil. Un devis sera demandé et proposé lors de l'élaboration du prochain B.P..

#### **6. COURRIERS :**

Demande de M. Perret, directeur général de la SEMCODA pour demander la prolongation du bail emphytéotique de 18 ans, soit jusqu'en 2052, pour la réhabilitation des 34 logements + les commerces (façades, toitures, menuiseries, portes de garages...). Suite à la réunion il avait été demandé que le bâtiment de l'ancienne école de Logras soit repris également. Le conseil souhaite qu'il soit fait plus de travaux dans les parties communes ainsi que dans les appartements. Une demande va être faite dans ce sens.

## **7. DIVERS**

### **7.4. Prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal aura lieu le 03 septembre.

### **7.5. Elections législatives**

Le premier tour des élections législatives a eu lieu le dimanche 30 juin 2024. Le second tour aura lieu le dimanche 07 juillet 2024.

## **8. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**